



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée
Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo
QUE: -

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2018
Relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la
municipalité de Saint-Malo

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 12 novembre 2018, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo a adopté le Règlement numéro 419-2018 sur les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Malo;

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 228, route 253 Sud, à Saint-Malo, où il peut être consulté durant les heures d'affaires;

QUE le règlement numéro 419-2018 entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ À SAINT-MALO CE 13^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Projet de Règlement 419-2018
Relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la
municipalité de Saint-Malo

Je, soussignée, Édith Rouleau, résidant à la municipalité de Saint-Malo, en la qualité de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie que j'ai affiché une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- 1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO
- 2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour du mois de novembre 2018.